Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article2384

A propos de lâEuros™action de Â« Promotion du Dialogue SocialÂ » organisÃ©e par la CPME

- Expressions - CommuniquÃ©s -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : dimanche 25 novembre 2018

Mis Ã jour le : dimanche 25 novembre 2018

UGTG.org

Cette fois ci, câEuros"est autour de la CPME de parler de dialogue social. Mais comme en amour, ce ne sont pas les dÃ©clarations qui comptent mais LES ACTES !

Curieux tout de mÃªme quand les organisations professionnelles dâEuros"employeurs de Guadeloupe (la CPME nâEuros"est pas la seule)refusent toutes nÃ©gociations collectives ; NEGOCIATION COLLECTIVE QUI CONSTITUE LE SOCLE MÃ`ME DUÂ« FAMEUX DIALOGUE SOCIALÂ » En mars 2017,seule lâEuros"UGTG refusait de prendre part Ã la mascarade de Â« la charte du dialogue socialÂ » initiÃ©e par lâEuros"Etat et le patronat. Nous avions trÃ¨s tÃ´t dÃ©celÃ© la supercherie. Cette charte ne poursuivait quâEuros"un seul but : intÃ©grer les syndicats dans le processus dâEuros"Ã©radication des conquÃªtes sociales par la remise en cause de lâEuros"indÃ©pendance des organisations, en particulier des syndicats de classe pratiquant la lutte de masse et un syndicalisme de revendications et de contestation sociale. Conclusion : Le patronat sâEuros"est engagÃ© dans la DENONCIATION DES ACCORDS existants et le REFUS DE NEGOCIER en branche tout en ACCENTUANT LES LICENCIEMENTS. Tel est le bilan de cette fameuse charte qui prÃ©voyait le Â« dÃ©veloppement de la nÃ©gociation collective et lâEuros"adaptation des conventions collectivesÂ ». En rÃ©alitÃ©, la CPME Guadeloupe(et elle nâEuros"est pas la seule)nâEuros"a aucune capacitÃ© ni habilitation juridique Ã signer un quelconque accord de branche ou une quelconque convention collective en Guadeloupe.

Elle nâEuros"a non plus ni capacitÃ©, ni habilitation Ã nÃ©gocier une quelconque extension dâEuros"accord ou de convention collective en Guadeloupe. La CPME refuse dâEuros"organiser ses adhÃ©rents en branches professionnelles comme lâEuros"imposent la loi et cela afin de se soustraire Ã lâEuros"obligation lÃ©gale dâEuros"engager la nÃ©gociation collective avec les syndicats ouvriers. Aussi, les dÃ©clarations de la CPME et des autres organisations patronales de Guadeloupe au sujet du dialogue social relÃ¨vent dâEuros"une escroquerie intellectuelle qui sert dâEuros"alibi Ã la rafle des aides, des subventions, des exonÃ©rations de charges, etcâEuros¦et Ã la destruction des droits des travailleurs.

En France, ce sont plus de 80% des travailleurs qui sont couverts par des conventions collectives et des accords de branche. En Guadeloupe nous atteignons Ã peine 12 Ã 15% et mÃªme les conventions et accords en vigueur ne sont guÃ¨re appliquÃ©s. PAS DE BRANCHES PROFESSIONNELLESâ¤!PAS DE NÃ0GOCIATION EN BRANCHEâ¤!PAS DE CONVENTION COLLECTIVEâ¤!PAS DE DROIT COLLECTIF POUR LES TRAVAILLEURS.

Pour lâEuros"UGTG,

Le SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral Eli DOMOTA

Lapwent, le 24.11.2018